

Cette réunion fait suite à l'envoi de la lettre du collectif national SVT (12/01/09).

Nous avons été reçus par Marc TARDY, conseiller scientifique à la DGES et Richard AUDEBRAND, chef du bureau de la formation initiale des enseignants de la DGES, qui ont préparé cette réunion avec le directeur de la DGES, Patrick HETZEL.

Les représentants du Collectif National SVT étaient :

Anne-Frédérique PAUL (Mcf Université Lille 1), Yann BASSAGLIA (Mcf Paris Val de Marne - Paris 12), Robin BOSDEVEIX (PRAG Paris Diderot - Paris 7), Christophe LARROQUE (Mcf Université de Reims - Champagne – Ardenne), Françoise SALVADORI (Mcf Université de Bourgogne, Dijon).

La réunion a duré environ 2h30.

Marc Tardy et Richard Audebrand ont été francs et la discussion s'est révélée sans tabou.

Le canevas de notre échange a été celui de notre lettre. Les différents points de la lettre sont repris en italique par la suite.

En préambule, nous avons dit que nous étions favorables à la délivrance du titre de master pour valider les deux dernières années de la formation des enseignants et que nous trouvions positif que la formation professionnelle devienne plus progressive (en licence, M1 et M2 au lieu d'arriver en PLC2 après le concours). Mais que de nombreux points nous posent problème et que nous souhaitons obtenir des réponses.

- *Annonce trop tardive du contenu des concours et du cadrage des masters (connu le 17/10/2009). Manque de précision sur le programme disciplinaire. Comment interpréter de manière claire « une mise au niveau licence » des programmes de secondaire et de classes préparatoires ?*

Nous avons d'abord rappelé que, quoi qu'on pense de la réforme sur le fond, le calendrier imposé par le ministère est intenable (3 mois pour concevoir les maquettes selon des directives qui n'arrivent qu'au compte goutte, la dernière étant en date du 15 janvier !).

La DGES reconnaît que les délais qui nous sont imposés sont beaucoup trop courts pour faire un travail sérieux. Mais ils nous rappellent que ce délai est imposé par la présidence de la République et la politique interministérielle (X. Darcos et V. Pécresse), que cette réforme correspond à une volonté politique et qu'eux aussi à la DGES, ils doivent travailler dans la précipitation !

Ils nous ont dit que, de manière pragmatique, ils sont parfaitement conscients que nos maquettes ne seront pas idéales, mais que nous pourrions les modifier dans un an (dossier hors vague). Nous avons expliqué que nous ne pouvons pas sacrifier une promotion d'étudiants en jouant aux « apprentis-sorciers ». Ils nous ont expliqué que, au jour de notre réunion, le 15/02 était une date limite car l'AERES a besoin de deux mois pour expertiser les maquettes afin de donner un avis au 15/04 et faire passer les projets au CNESER de juin. Nous avons souligné cela faisait très court pour organiser concrètement le master afin qu'il démarre en septembre (note à posteriori : et très très court pour informer les étudiants, ce qui va amplifier le désarroi général et les défections) !

Nous avons donc finalement précisé que la seule solution pour envisager une réforme cohérente est le maintien des concours actuels pendant un an et le report de la masterisation d'un an également. Ils n'ont rien pu répondre à cela sinon qu'au jour d'aujourd'hui V. Pécresse et X. Darcos maintenaient la ligne annoncée.

- *L'absence de cadrage national précis sur le volume des différents volets du master « Enseignement » rend l'offre de formation très hétérogène sur l'ensemble du territoire. Les trois composantes de ces Masters (recherche, professionnelle et préparation au concours) sont parfois difficilement compatibles, voire contradictoires. Un exemple parmi d'autres : comment valider un mémoire de Master « au sens strict du terme » tout en préparant un concours et en se formant à un métier ? L'entrée directe en thèse scientifique est un leurre au vu de la diversité de la formation en M2 « enseignement », notamment préparation au métier et au concours.*

Il nous a été dit qu'avec l'autonomie des Universités, il n'y avait plus de cadrage national et que c'est à chaque Université de proposer le master qui lui paraît opportun de construire. La DGES a déclaré « nous faire plus confiance sur la qualité des formations que nous pouvons proposer que nous lui faisons confiance ». Marc Tardy a dit : « Montez un dossier original et on vous aidera. Vous avez des idées... Votre propos est de mettre sur pied le meilleur master que vous pouvez faire. ». Ils ont reconnu qu'ils recenseraient les meilleures idées de façon à mieux orienter les futures maquettes revues et corrigées qui pourront être déposées par nos soins l'an prochain !

Quant à l'initiation à la recherche, la réponse de la DGES a été difficile à obtenir. Nous avons dû beaucoup insister. Nous avons rappelé la phrase du texte de l'AERES sur les masters enseignement : « L'évaluation devra tenir compte sur ce point, encore plus que pour les précédents, du contexte dans lequel se situent les étudiants, puisqu'une partie d'entre eux pourrait être dans des antennes ne disposant pas in situ de moyens de recherche développés. » Nous avons demandé de quelle recherche il s'agit et dans quelles proportions. Ils nous ont dit qu'il pouvait s'agir de recherche en didactique ou en sciences (pour nous SVT), que cela pouvait être uniquement assister à un colloque, un séminaire, ou réaliser un mémoire ; ils ont même suggéré que le simple fait d'être enseignant-chercheur et de parler de notre recherche représentait une initiation à la recherche. Bref, toujours pas d'attente claire sur ce volet de la formation qu'est l'initiation à la recherche. La formation à la recherche n'apparaît pas comme un point majeur d'évaluation par la DGES des maquettes pour leur habilitation.

Nous avons dit qu'envisager d'aller en thèse après un master enseignement était un leurre en SVT, que cela resterait exceptionnel pour des étudiants brillants. Nos étudiants seront en compétition pour les écoles doctorales avec les étudiants ayant fait un M2 recherche pointu et ne seront pas retenus. Ils l'ont admis. Nous avons même fait remarquer que la poursuite en thèse, perçue comme une réorientation par rapport au projet initial, serait le fait des moins bons. Nouvel acquiescement tacite.

Néanmoins la DGES sera sensible au fait que le master soit adossé à des laboratoires de recherche et attachera une très grande importance au niveau scientifique de la formation. « Cela doit être une formation de niveau master ». À la question de ce qu'est un « niveau master », ils nous ont répondu de manière non satisfaisante en expliquant qu'ils voient passer toutes les maquettes de master et s'aperçoivent vite si un master enseigne des concepts enseignés il y a 30 ans ou bien si on fait l'effort d'enseigner la biologie et les géosciences modernes. D'après eux, ils peuvent aussi juger du niveau et de la qualité de la formation en fonction des enseignants-chercheurs impliqués et de leur activité de recherche.

La DGES et l'AERES seront vigilantes aux passerelles que l'on doit prévoir pour les étudiants recalés au concours. Ils n'ont aucune idée arrêtée et nous devons faire preuve d'inventivité. Nous avons rappelé que ce problème existe pour les M2 recherche : que deviennent les étudiants qui n'ont pas de bourse de thèse ?... On nous en demande beaucoup dans ces masters enseignements : former au concours, au métier, à la recherche, ... et à d'autres métiers. R. Audebrand a beaucoup insisté sur les débouchés offerts par la formation d'adultes (GRETA...).

Au sujet du programme du concours, il a été dit qu'en SVT nous avons un programme précis au CAPES mais que ce n'est pas le cas pour toutes les disciplines et que le programme pourra être précisé par le futur jury. Ils ont reconnu qu'au niveau disciplinaire, on demande pour le concours « les programmes du secondaires au niveau de la licence » mais qu'il n'existe pas de « niveau licence » clair. Mais ils ont bien insisté sur le fait que ce problème était bien sûr du ressort du MEN ...

Au fait que la formation aux 3 volets de formation serait impossible, ils ont répondu qu'il fallait envisager la formation comme un continuum et donc l'envisager dès la licence. Ils ont d'ailleurs précisé que tous les ans, il était possible, indépendamment des vagues de contractualisation, de demander des modifications de maquette. Ils nous invitent donc à le faire pour les licences menant aux masters enseignement.

En bref, il ne faut attendre aucun cadrage précis sur aucun point. Ils ont évoqué un comité de suivi de la réforme qui pourra orienter progressivement les demandes en fonctions des maquettes présentées et des idées qu'elles contiennent. L'essentiel de la réflexion doit donc être mené par les acteurs de la formation et se traduire directement par la soumission des maquettes, qui seront affinées dans le temps.

- *La date des concours (dans l'année de M2) n'est pas officiellement stabilisée. Il n'est pas possible de savoir notamment si les résultats de l'admissibilité seront connus en début ou en fin du second semestre de M2. Il est essentiel qu'ils soient connus avant les stages du semestre 4, de même qu'il est nécessaire de savoir si les résultats des concours vont ou non conditionner à l'accès au stage en semestre 4.*

Nous n'avons pas eu de réponse précise sur le calendrier du futur concours, et ils ont souligné qu'il dépend du MEN. Il a été suggéré en réunion interministérielle que l'oral pourrait avoir lieu plus tôt (mi mai à mi juin) pour que les rectorats puissent avoir le temps d'affecter les lauréats dans des établissements. Mais il est possible que le concours finisse en juillet comme actuellement, les rectorats n'étant pas en vacances l'été. De toute façon, ce problème regarde aussi le MEN.

- *Les stages en établissement scolaire de ces Masters dépendent directement des moyens des rectorats (nombre de berceaux de stage, encadrement de ces stages par les enseignants-formateurs). Il n'existe pas de cadrage national à ce sujet, rien n'est dit sur les moyens à disposition : en hausse ? moyens constants ? en baisse ? Les rectorats n'ont pas encore communiqué à ce sujet. Comment construire les maquettes de Masters qui incluent ces stages ?*

Ils nous ont dit que la gestion des stages était un vrai problème non encore résolu mais que les rectorats devraient pouvoir répondre à nos questions prochainement. Encore une fois, ils reconnaissent que cela est strictement du domaine de compétence du MEN. On leur a dit qu'on avait tout entendu : stages seulement pour les admissibles, pour le double du nombre d'admissibles... Ils nous ont dit qu'il ne fallait pas que l'on se censure : nous devons proposer dans nos maquettes ce qui nous paraît optimal et si notre maquette est habilitée, le ministère devra prendre ses responsabilités, car une habilitation est un contrat entre le ministère et l'Université. Le MEN s'est déjà engagé à trouver 90000 stages. Mais on leur a dit qu'il fallait aussi trouver des tuteurs compétents et prêts à accueillir des stagiaires. Ils ont reconnu que le problème était épineux et non réglé. Ils ont reconnu que pour ce qui est du financement des encadrants de stage, le MEN et le MESR se renvoient la balle considérant que c'est à l'autre d'assurer ces frais. Idem pour la financement des étudiants durant leur stage. C'est logique : le MESR représente l'organisme délivrant le diplôme et le MEN l'employeur...

On a rappelé que construire une maquette dans un tel flou n'est pas sérieux. R. Audebrand a

dit que dans le communiqué du 15/01/2009, il est dit que les stages en responsabilité seront de 108h au maximum et que chaque mot a son importance dans un communiqué. Aussi, « au maximum » est à interpréter comme le fait que les stages ne seront probablement pas de 108h pour tous ! Il a également précisé que d'autres types de stages étaient tout à fait envisageables, notamment en GRETA, en AFSA et en formation d'adultes. Encore une fois, à nous de faire preuve d'inventivité ! Nous avons fait remarquer que de tels stages ne préparaient pas au métier d'enseignant de l'éducation nationale. Il est fortement en désaccord avec ce point considérant que les compétences acquises dans de tels stages sont tout à fait transférables.

- *Le contenu et l'organisation des nouveaux Masters dépendent aussi de la nature et du volume de la formation professionnelle reçue par les futurs lauréats des nouveaux concours lors de leurs premières années d'exercice. Rien n'a été annoncé par le ministère à ce sujet au-delà du mot compagnonnage.*

Ils nous ont répondu que la formation d'adaptation à l'emploi est nécessaire mais que c'est un point qui relève du MEN. On leur a dit qu'ils ne pouvaient pas se défaire si facilement, car nous devons construire la formation de master en prenant en compte les conditions d'exercice (notamment le volume horaire à assurer) et la formation complémentaire qu'auront les étudiants la première année après le master et le concours. En effet, s'ils ont une formation professionnelle l'année de fonctionnaire stagiaire, cela signifie que l'on peut alléger cette formation en M2 et assurer une meilleure formation disciplinaire. Ils ont acquiescé mais botté en touche en renvoyant la question au MEN.

- *Absence de positionnement sur l'avenir et le caractère national des concours à long terme dans ce nouveau cadre*

Ils nous a été dit que le ministre n'avait jamais remis en cause les concours, que c'est le mode de recrutement de la fonction publique auquel la France était attachée et qui ne pourrait pas être modifié de si facilement. Il n'est pas non plus envisagé une régionalisation du concours.

- *Perte de qualité de la formation professionnelle, liée notamment à la perte du stage en responsabilité de la deuxième année d'IUFM*

Nous avons très fortement insisté sur ce point en disant que c'était déraisonnable d'envoyer à temps plein des stagiaires n'ayant fait que 4 semaines de stage en M2, les stagiaires étant d'autant plus envoyés en début de carrière dans des établissements difficiles. Nous avons expliqué qu'une décharge d'enseignement conséquente accompagnée d'une formation était indispensable. Ils ont semblé être de notre avis, mais ont botté en touche dans le domaine du MEN. M. Audebrand a laissé entendre qu'une négociation était peut-être envisageable sur ce point (i.e. une réduction de charge pourrait être annoncée, mais pas d'information sur la formation professionnelle assurée par l'employeur...).

- *Perte de qualité de la formation disciplinaire, liée à l'équilibre entre recherche, pro et prépa dans les Masters, aux contenus annoncés des concours (où la part scientifique diminue énormément), mais aussi à la forte diminution du volume de formation permis pour un M2 par rapport à une préparation concours (de 1000h à 500h en moyenne)*

Ils nous ont dit que lorsqu'ils discutent avec des pédagogues, on leur reproche que les concours sont trop disciplinaires alors qu'il semble qu'ils ne le sont pas assez pour nous, scientifiques. Concernant les projets actuels, ils ont déclaré que pour des formations très

diverses comme celles que nous proposons, il est légitime d'envisager un horaire d'enseignement plus important que ce qui est fait pour d'autres master pro, c'est à négocier au sein des universités. Ils ont insisté pour dire que seuls les candidats ayant un bon niveau scientifique passeront l'écrit et que comparer les coefficients de l'écrit et de l'oral n'est pas un bon raisonnement. L'oral n'intervient que pour ceux qui ont été triés scientifiquement à l'écrit. Ils ont insisté au sujet de l'oral 1 (leçon) en expliquant que le niveau scientifique serait aussi évalué dans cette épreuve. Nous sommes restés sceptiques à ce sujet, n'ayant pas d'assurance sur la composition des jurys ... Nous avons déploré que certains domaines de SVT sortaient du programme du futur concours, car celui-ci se base sur les programmes scolaires. Nous avons dit que les programmes scolaires changent régulièrement et que ce n'est pas un bon calcul de se baser sur ces programmes. Ils nous ont dit qu'ils pensaient que c'est à la formation continue de permettre aux enseignants d'évoluer lors de leur carrière et de se former aux nouveaux programmes pour une discipline qui change beaucoup, comme la nôtre. Ils ont reconnu que la formation continue est indigente dans la fonction publique et en particulier dans l'éducation nationale et que c'est un chantier à mener. Quoi qu'il en soit, ils ont bien insisté sur le fait qu'ils désiraient des maquettes assurant une formation disciplinaire de qualité (note à posteriori, ce qui est relativement contradictoire avec leur souci d'avoir aussi une formation professionnalisante avec stages...).

- *Absence d'information concernant la possibilité qu'auront les lauréats au CAPES d'obtenir un report de stage pour préparer l'agrégation, condition essentielle pour assurer le bon fonctionnement des M2 préparant l'agrégation.*

La possibilité de report de stage d'un an pour préparer l'agrégation et 3 ans pour une thèse ne change pas, elle existe mais la décision revient au rectorat (report de droit pour les femmes enceintes ou pour congé parental, à la discrétion de l'employeur pour les autres).

L'agrégation implique comme le CAPES d'être inscrit en M2.

Pour valider le concours, il faut avoir le M2 l'année du concours. Les étudiants qui rateront le M2 perdront le concours. Il faut avoir les deux la même année, ou le M2 validé auparavant. C'est le même principe que pour passer le CAPES actuellement, il faut être titulaire d'une licence pour le passer (au jour de l'oral et pas de l'inscription au concours).

Il a été dit qu'en moyenne les agrégés sont issus à 82% des ENS et à 18% des universités (note à posteriori : chiffre moyen non vérifié, qui de toute façon n'est pas le cas pour les SVT, les normaliens représentant une part nettement plus faible des agrégés!). De manière provocatrice presque avouée, il nous a été dit : « les universités ont-elles intérêt à se lancer dans la préparation à l'agrégation ? » R. Audebrand a évoqué l'intérêt de cohabiter avec les ENS pour les préparations à l'agrégation.

- *Sans bourses suffisantes, sans pré-recrutement ni autre solution de financement, la longue durée d'études non salariée entraînera une sélection sociale extrêmement préjudiciable des futurs enseignants.*

Nous avons rappelé que les bourses au mérite pour les meilleurs et d'un montant maximal de 2500€ ne répondaient pas à nos attentes. Ils ont expliqué que des études montrent que les lauréats aux concours actuels (CRPE, CAPES...) ne sont pas issus des classes défavorisées mais sont essentiellement issues des classes moyennes. La masterisation ne va donc pas poser le problème de sélection sociale vers l'enseignement qui existe déjà dans le système actuel (problème qu'ils déplorent par ailleurs). Le dispositif proposé ne résout pas le problème mais il ne le pose pas non plus. A notre avis, il ne peut que le renforcer. Un étudiant venant d'un BTS, qui allait actuellement tenter les concours ne les réussirait pas (sauf exception), a essayé de nous expliquer R. Audebrand. « Le sujet de l'égalité est une vraie question ».

- *Devenir des étudiants ayant échoué au concours. Que proposer aux étudiants ayant obtenu le M2 et échoué au CAPES ? Devra-t-on leur conseiller de ne pas valider le Master pour pouvoir redoubler, ou bien de s'inscrire dans un autre Master ?*

Ils nous ont confirmé qu'un étudiant ne peut pas se réinscrire dans une spécialité de master qu'il a obtenue, ni dans un autre parcours de la même spécialité (N.B. il serait donc pertinent de proposer plusieurs spécialités plutôt que plusieurs parcours afin de permettre un redoublement dans l'autre spécialité enseignement !). Les étudiants peuvent s'inscrire par contre dans une autre spécialité, de la même université ou d'une autre université (qui peut éventuellement viser le même métier). Il nous a été conseillé de proposer des préparations non diplômantes ou des DU post-master. Nous avons fait remarquer que cela est assuré par le budget de l'Université. A chaque université de définir sa politique et d'offrir ou non cette possibilité. C'est l'essence même de la LRU. Nous avons fait remarquer que cela allait introduire une très forte disparité au sein du territoire. Ils ont acquiescé. Ils nous ont expliqué qu'il n'y avait pas d'autres possibilités actuellement, à moins que les étudiants choisissent de ne pas valider leur M2 pour le redoubler l'année suivante s'ils savent qu'ils ne sont pas admissibles. Ce qui ne résout pas le problème des admissibles qui auront à résoudre le dilemme (note à posteriori, la date de l'admission sera donc cruciale pour l'élaboration d'une stratégie).

Nous avons émis notre crainte très forte que les reçus-collés soient embauchés comme contractuels. Ils ne l'ont pas nié, rappelant même que la volonté politique affichée était une réduction budgétaire. Mais ils ont aussi précisé qu'il faut veiller à ne pas créer des masses d'étudiants qui seront titulaires du master mais collés aux concours et qui iront grossir les effectifs des officines spécialisées. Ils nous invitent très lourdement à instaurer une sélection en entrée de M2.

### **Autres points abordés :**

Nous avons posé la question d'une planification pluriannuelle du nombre de poste. Cela dépend du MEN et semble impossible à gérer (impossibilité de prévoir précisément les départs en retraite par exemple).

Nous avons posé la question de la formation continue. Elle dépend du MEN et des rectorats. Actuellement la DGES n'a aucune information à transmettre.

Nous avons demandé s'il fallait adapter les places en M2 aux places au concours, car tout M2 pro recrute en fonction du vivier d'emploi dans la thématique préparée. Il nous a clairement été répondu qu'on nous encourageait à sélectionner fortement en M2 (cf plus haut).

La DGES est bien consciente que beaucoup d'universités ne transmettront pas de maquette. Ils nous ont dit que l'on pourra transmettre des maquettes l'an prochain, quelle que soit notre vague (on peut transmettre des maquettes tous les ans). Pour ne pas perdre nos étudiants vers d'autres universités qui déposeraient une maquette, ils nous ont expliqué que l'on avait toute latitude pour construire l'an prochain des parcours dans des masters existants. En effet, un parcours ne fait pas l'objet d'habilitation. Ainsi, nous pourrions construire plus sereinement dans un contexte plus apaisé et avec plus d'informations nos maquettes.

D'entendre cela de la part du ministère, cela nous a tous ébahis...

Nous avons été fortement encouragés à prendre contact à nouveau avec le MEN en rédigeant des questions centrées seulement sur les concours et la formation pour les fonctionnaires stagiaires. Ils ont conclu en se déclarant prêts à répondre à nouveau à nos questions.